



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 août 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2016
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2016
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Cession des lots numéros 5 829 001 et 5 829 002
 - 2.3 Mandat - Constats d'infraction - Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts
 - 2.4 Autorisation de signature - Entente de lieu de tournage - Parc régional Val-David-Val-Morin
 - 2.5 Autorisation - Destruction de 54 boîtes d'archives
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Subvention TECQ 2010-2013 - Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir
 - 3.3 Approbation - Crédit-bail - Copieur Kyocera TA-3051ci
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 6 - Les constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.2 Recommandation de paiement - Décompte numéro 4 - Réception provisoire - Réfection routière/Travaux de voirie 2015
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Dérogation mineure: 2363, rue Bastien
 - 5.2 Dérogation mineure: 82, Belle-Étoile
 - 5.3 Demande d'aménagement de terrain: 1066, route 117
 - 5.4 Demande d'aménagement de terrain: 2307-2315, rue de l'Église
 - 5.5 Demande d'aménagement de terrain: 2580, rue de l'Église
 - 5.6 Autorisation - Demande de permis 2016-10018 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Autorisation - Courses de gare en gare - 18 septembre 2016
 - 6.2 Autorisation - Épluchette de blé d'Inde - Parc du Lac-Paquin - 20 août 2016
 - 6.3 Don pour le parc régional - Sculpture "Hommage aux secouristes en forêt"
 - 6.4 Autorisation - Barrage routier le 8 décembre 2016 - La Grande Guignolée 2016
 - 6.5 Autorisation - Adhésion - Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine
 - 6.6 Autorisation - Tenue du Marchethon/Roulethon annuel de Maison Emmanuel, Centre éducatif
 - 6.7 Autorisation - Tenue d'un événement sur la place publique - Levée de fonds - Journal Ski-se-dit
 - 6.8 Paiement - Achat paniers de basketball - Fonds de parc
 - 6.9 Autorisation - Occupation du domaine public - Journée d'action de l'organisme communautaire L'Élan-CALACS - 16 septembre 2016
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Abrogation - Résolution numéro 15-05-190
 - 7.2 Avis de motion - Règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil
 - 7.3 Avis de motion - Règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation
 - 7.4 Avis de motion - Règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 7.5 Avis de motion - Règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration
 - 7.6 Avis de motion - Règlement numéro 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus
 - 7.7 Avis de motion - Règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés
 - 7.8 Avis de motion - Règlement numéro 713 décrétant une dépense pour des travaux d'un montant de 2 400 000 \$ et un emprunt de 2 400 000 \$ à ces fins
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Adoption - Second projet du règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage numéro 601 et ses amendements, afin d'exclure la classe d'usage C502 soit: "Résidences de tourisme" des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 et REC-05
 - 8.2 Adoption - Projet de règlement 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

8.3 Adoption - Projet de règlement 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

9 Règlements

9.1 Adoption du règlement numéro 699-1 modifiant le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016, afin d'inclure les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

10 Documents déposés

10.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

10.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

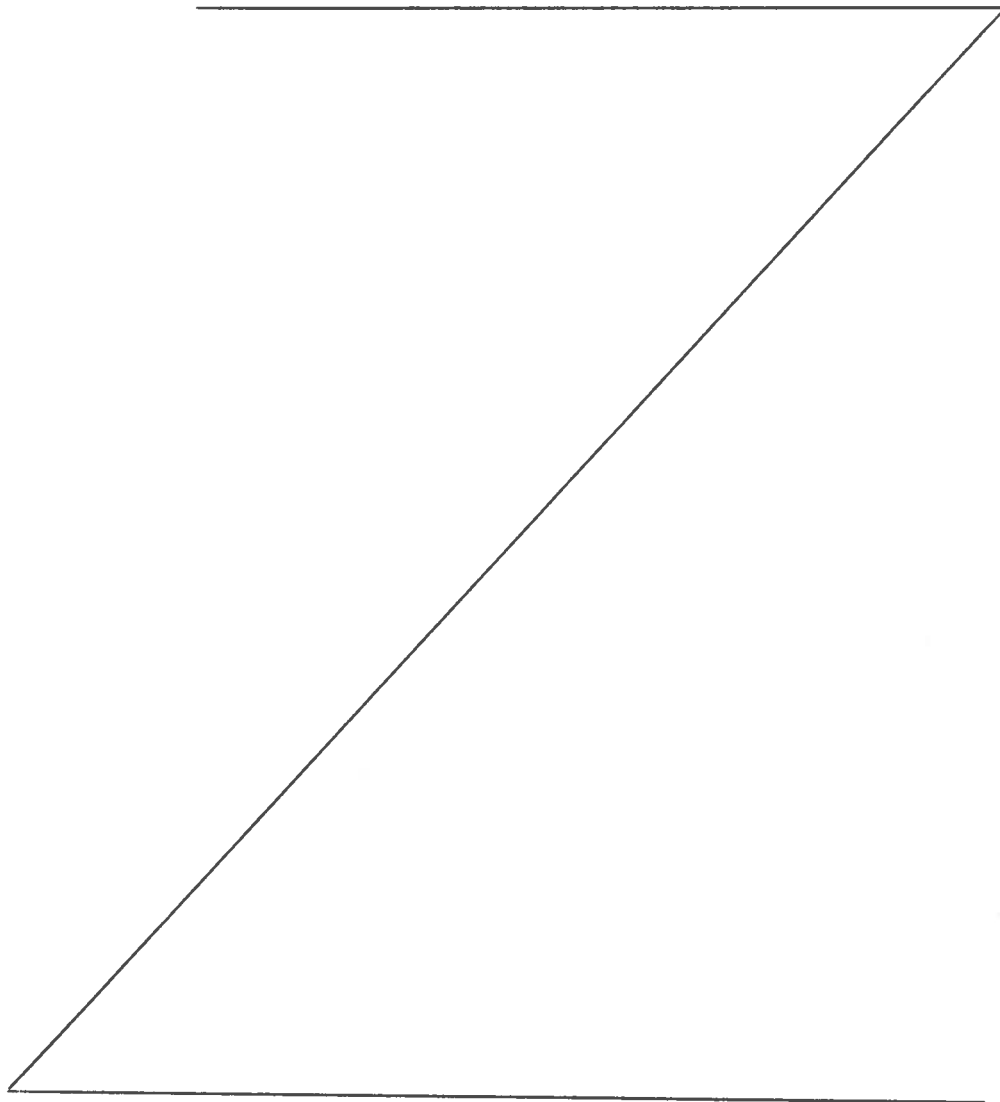
11 Points d'information des conseillers

12 Période de questions

13 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.





N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

L'été avec les vacances de tout un chacun insufflé un rythme différent au travail de l'administration municipale. L'affluence de visiteurs pour nos nombreux événements culturels et sportifs apporte son lot de travail et d'organisation. Quand tout baigne, nous avons l'impression que cela va de soi alors, qu'en réalité, c'est que beaucoup de personnes ont travaillé pour organiser, des mois à l'avance, tous ces beaux moments.

Planification et rigueur sont gage de réussite. Communication voilà la clé maîtresse! J'espère que vous êtes familiers avec Internet pour capter les communications diffusées par notre bulletin électronique et notre site Internet qui abondent d'informations ponctuelles sur la Municipalité. Le Ski-se-Dit aussi est un vecteur important pour vous donner beaucoup d'informations. Les colonnes morris visent également à publiciser les diverses activités pour compléter les infos municipales. Le but premier est d'informer nos citoyens et les visiteurs y trouvent aussi leur compte.

La boîte aux livres continue de faire fureur et donne l'occasion de piquer une jasette avec les amateurs de lecture qui s'y rencontrent. Les jardins potagers sur la rue et sur le terrain de l'ancien couvent donnent aussi des occasions uniques de fraterniser et d'échanger sur les secrets du jardinage.

Un village vivant et attractif a besoin de plusieurs ingrédients pour assurer sa recette de succès. Certains disent qu'il y a trop de monde, d'autres y trouvent leur compte. Je pense notamment à tous nos commerçants qui sans aucun doute apprécient l'effervescence de notre village en cette période estivale.

Malgré cette affluence, la Sûreté du Québec m'informait récemment que notre taux de délinquance n'a pas augmenté. Nous n'avons pas de problèmes majeurs, nos nombreux événements amènent non seulement de la vie au village, mais une richesse non négligeable. À cet effet, nous intéressons même le journal La Presse qui publiera d'ici peu un reportage sur notre cœur villageois et en particulier sur la rue de l'Église.

Soyons fiers de notre richesse culturelle et naturelle qu'offre notre beau monde à part et à partager.

Bonne fin d'été !

16-08-303

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2016 soit adopté, en y retirant toutefois les points 2.1, 2.2 et 2.5.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-08-304

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 et celui de la séance extraordinaire du 21 juillet 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 et celui de la séance extraordinaire du 21 juillet 2016.

ADOPTÉE

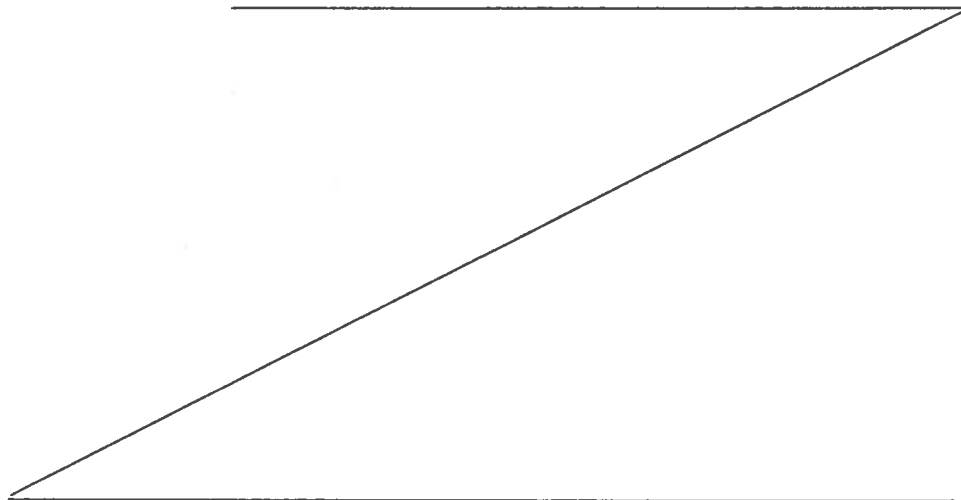
2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

RETIRÉ

2.2 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - CESSION DES LOTS NUMÉROS 5 829 001 ET 5 829 002

RETIRÉ





N° de résolution
ou annotation

16-08-305

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.3 MANDAT - CONSTATS D'INFRACTION - COUR MUNICIPALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un procureur à la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts pour le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec et qui seront entendus le 29 août 2016;

ATTENDU l'offre de services en date du 25 juillet 2016 présentée par Me Nadia Jamieson, avocate;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Me Nadia Jamieson soit et est mandatée afin de représenter les intérêts de la Municipalité pour le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec présentés devant la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts et ce, concernant les constats qui seront entendus le 29 août 2016 conformément à la liste des constats transmis.

ADOPTÉE

16-08-306

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LIEU DE TOURNAGE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QUE monsieur Christian Ménard, représentant de la compagnie Film Noces inc., a présenté à la Municipalité une entente de lieu de tournage pour la location des aires intérieures et extérieures du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne dans le cadre du tournage d'un long métrage les 16, 17, 24 et 25 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la location des aires intérieures et extérieures du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne à Film Noces inc. dans le cadre du tournage d'un long métrage qui se tiendra les 16, 17, 24 et 25 août 2016;

QUE monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint, soit autorisé à signer l'entente de lieu de tournage pour les aires intérieures et extérieures du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne.

ADOPTÉE

2.5 AUTORISATION - DESTRUCTION DE 54 BOÎTES D'ARCHIVES

RETIRÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-08-307

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet
2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 160760 à 166585 429 787,67 \$

ADOPTÉE

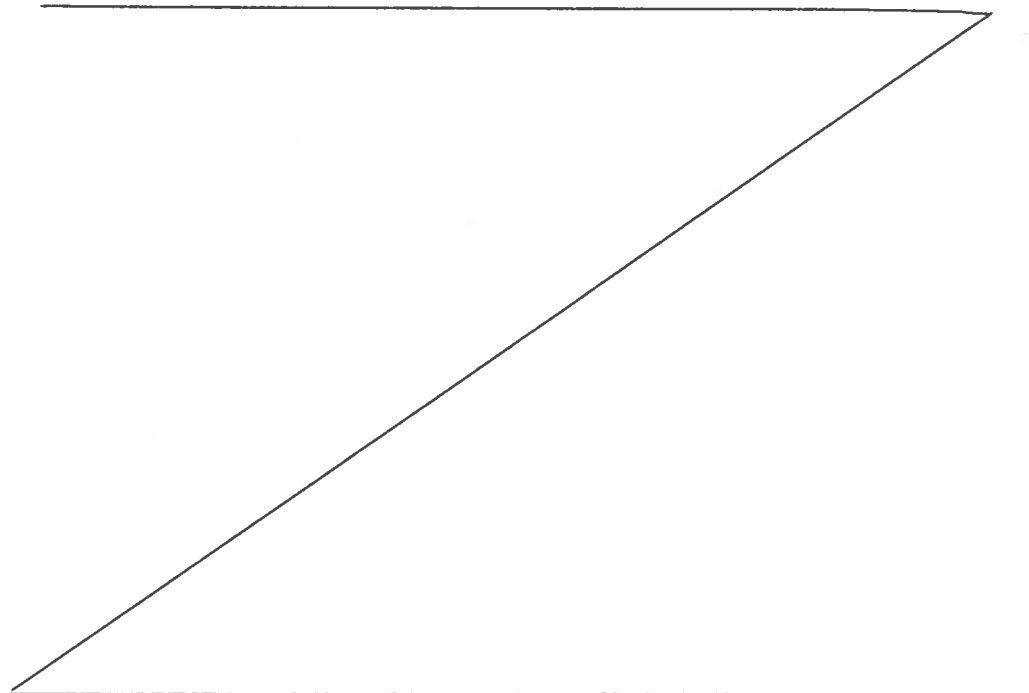
16-08-308

3.2 SUBVENTION TECQ 2010-2013 - AFFECTATION AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affecte au poste "Dépenses constatées à taxer
ou à pourvoir" les montants reçus concernant la part provinciale de la
subvention TECQ 2010-2013 relative au paiement de la dette pour laquelle
le remboursement en capital et intérêts n'a pas débuté au 31 décembre
2015.

ADOPTÉE





N° de résolution
ou annotation

16-08-309

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

3.3 APPROBATION - CRÉDIT-BAIL - COPIEUR KYOCERA TA-3051CI

ATTENDU la nécessité d'un copieur pour le service Loisirs et culture;

ATTENDU QUE Équipement de bureau Robert Légaré (164139 Canada inc.) a présenté une offre pour un copieur Kyocera TA-3051ci répondant aux besoins du service concerné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la proposition de Équipement de bureau Robert Légaré pour la fourniture d'un copieur de marque Kyocera TA-3051ci, telle que soumise dans un crédit-bail de 60 mois, pour un coût de 1 980 \$ par an plus les taxes applicables;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pertinent.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

16-08-310

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation datée du 25 juillet 2016, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement numéro 6 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 240 304,51 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-08-311

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 4 - RÉCEPTION PROVISOIRE - RÉFECTION ROUTIÈRE/TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation du 22 juillet 2016, préparée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 4, réception provisoire, concernant la réfection routière - travaux de voirie 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

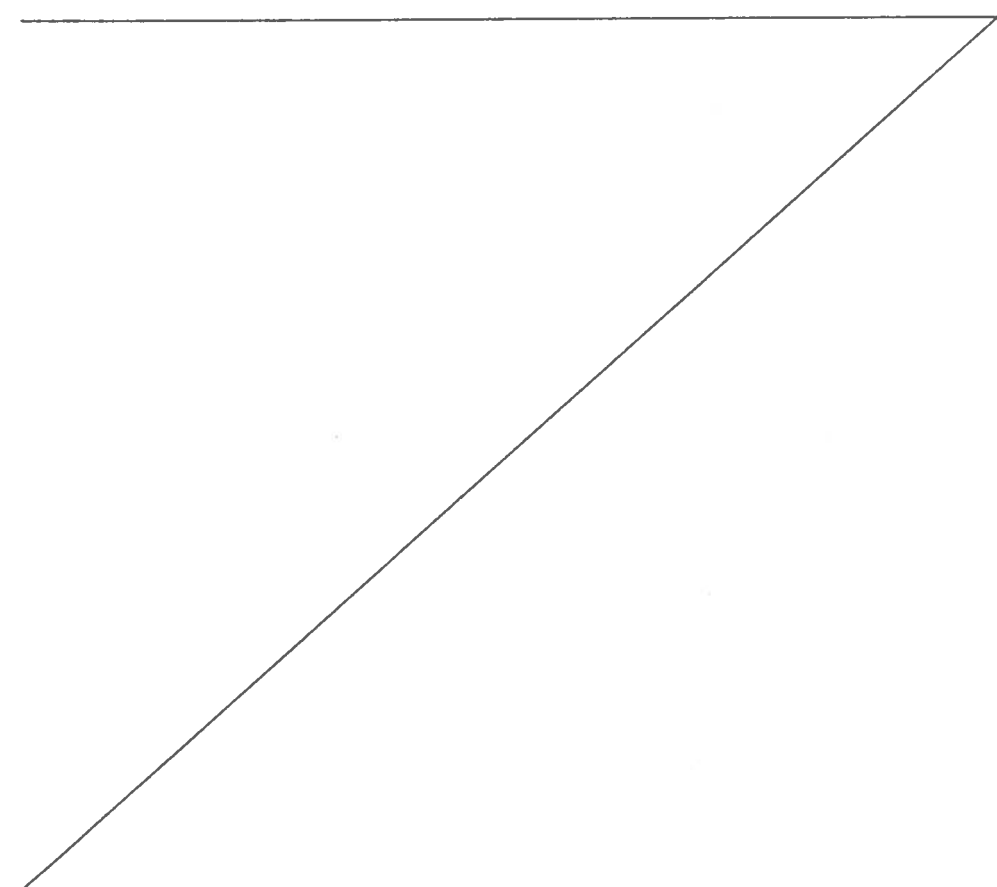
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc., la somme de 81 554,98 \$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT





N° de résolution
ou annotation

16-08-312

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.1 DÉROGATION MINEURE: 2363, RUE BASTIEN

DEMANDE de madame Andrée Dugas relativement au 2363, rue Bastien afin de permettre l'empiètement de la piscine creusée de 3,05 mètres, l'empiètement du bâtiment accessoire (garage) de 4,30 mètres et la construction d'un mur de soutènement dans la rive alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 601, il est prohibé d'effectuer toute construction, tout ouvrage et tous travaux dans la rive de 15 mètres.

ATTENDU QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'opportunité de se faire entendre le 10 mai dernier;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

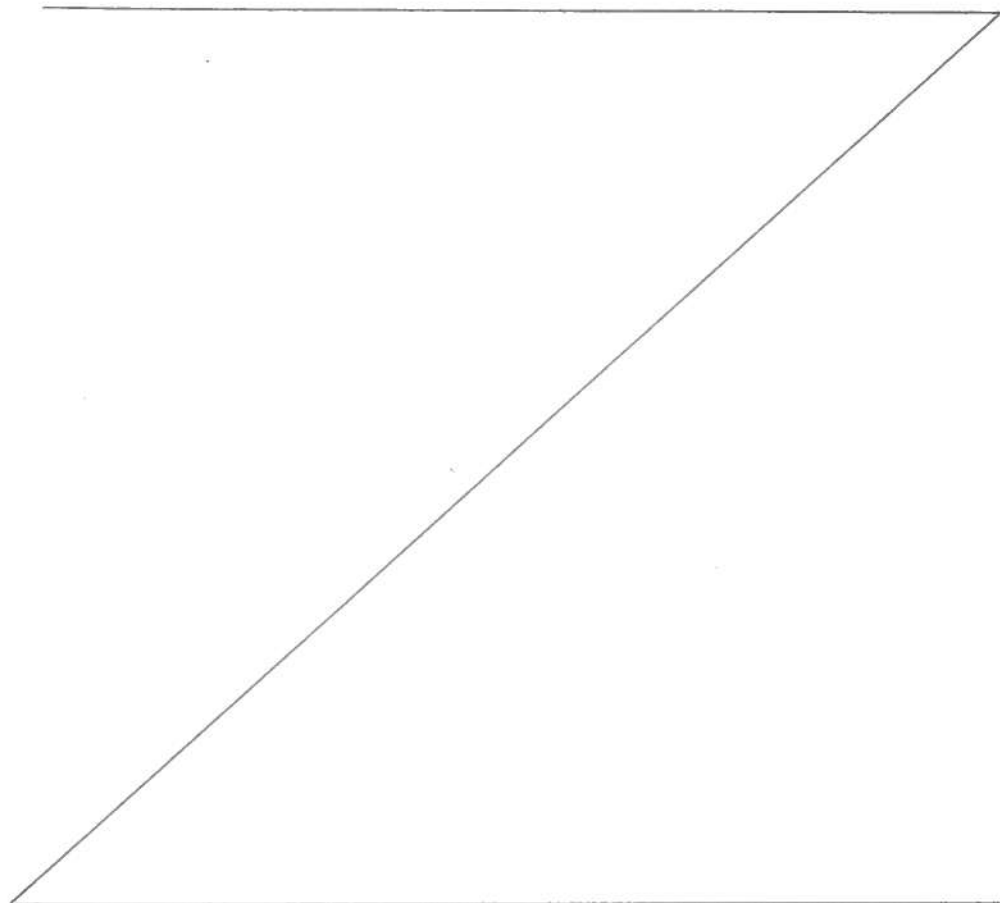
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00024 au 2363, rue Bastien, tel que démontré sur le plan corrigé préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15277, en date du 1er mai 2016 et sur le plan de revégétalisation préparé par Jessica Demers, architecte-paysagiste, en date du 29 juillet 2016.

ADOPTÉE





N° de résolution
ou annotation

16-08-313

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.2 DÉROGATION MINEURE: 82, BELLE-ÉTOILE

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 82, Belle-Étoile afin de permettre la création d'un nouveau lot numéro 5 133 302 d'une superficie de 505,8 mètres carrés alors que le règlement de lotissement prescrit une superficie minimale de 600 mètres carrés pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

ATTENDU QUE le 14 juin 2016, les personnes intéressées par cette demande ont eu l'opportunité d'être entendues;

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

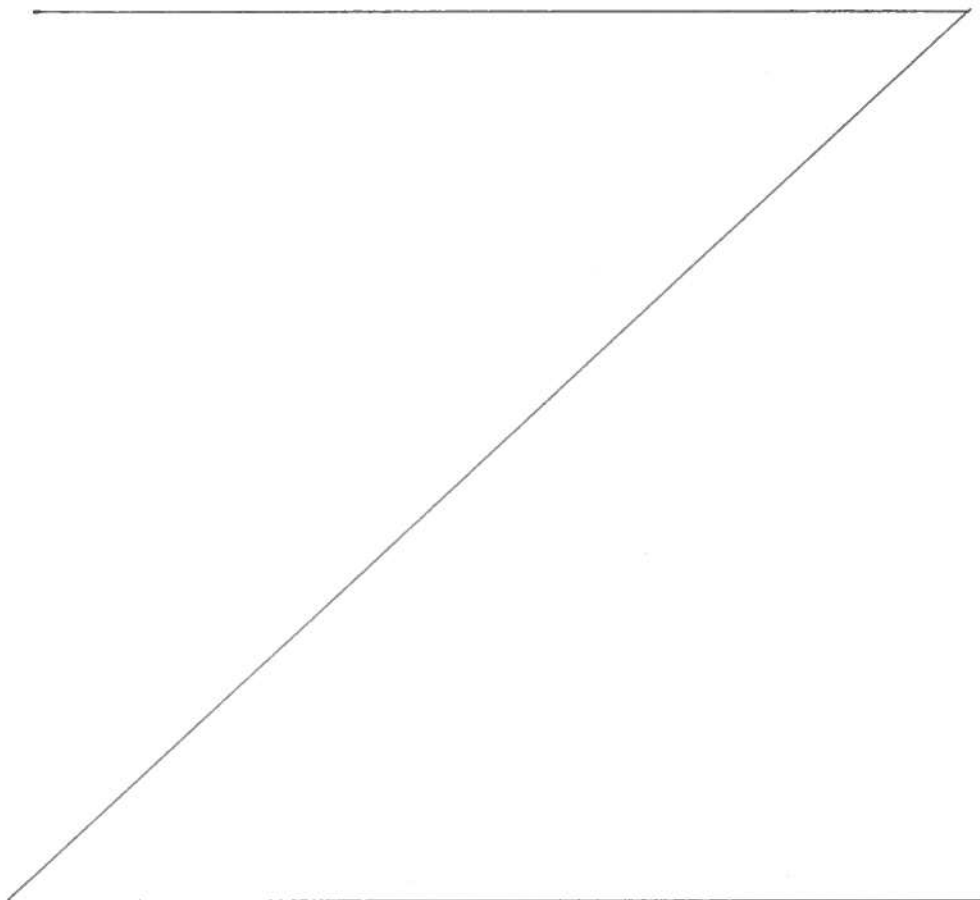
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00033 au 82, Belle-Étoile, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014 et selon les explications reçues le 25 juillet 2016.

ADOPTÉE





N° de résolution
ou annotation

16-08-314

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1066, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Serap Yilmaz concernant le projet d'aménagement de terrain au 1066, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

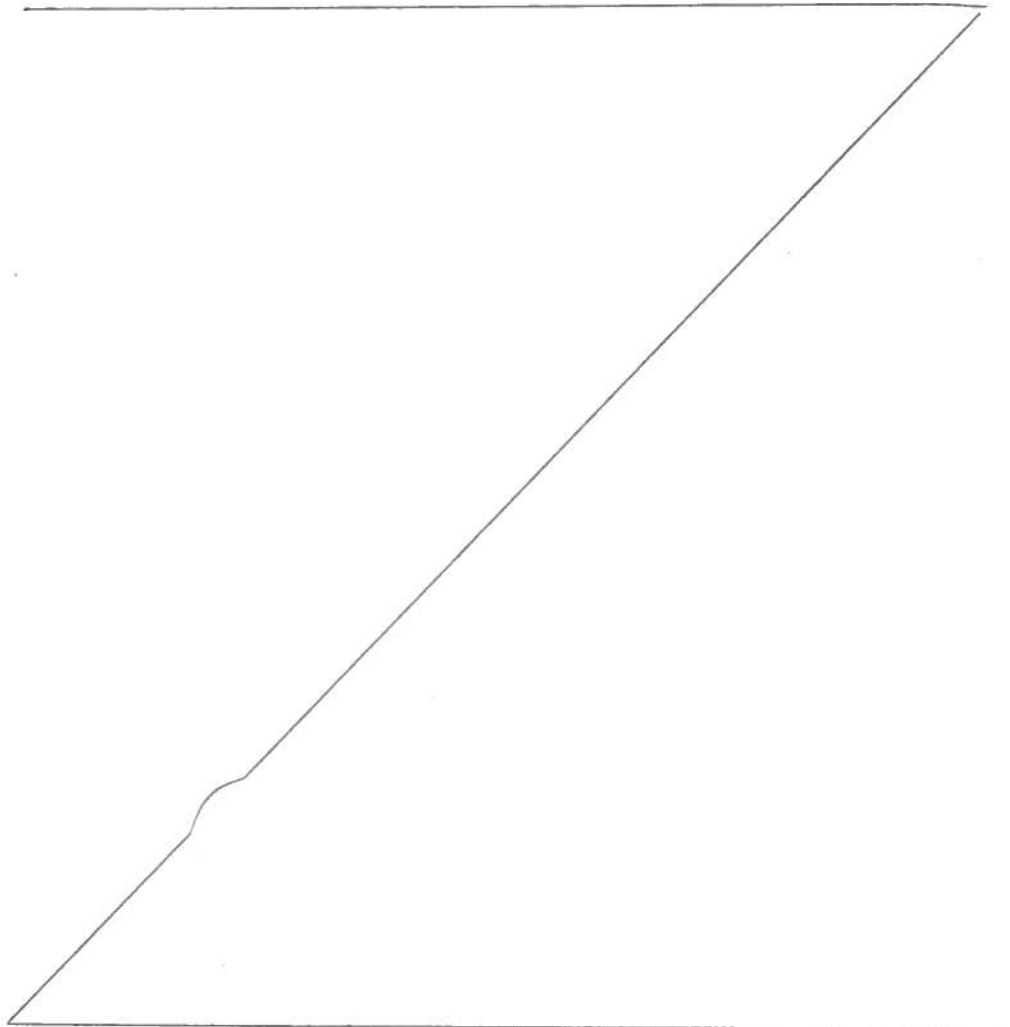
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00049 au 1066, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 juillet 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE





N° de résolution
ou annotation

16-08-315

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2307-2315, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de madame Maria Elena Palma concernant le projet d'aménagement de terrain incluant la nouvelle enseigne au 2307-2315, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la nature, la taille et la distribution des diverses composantes de l'aménagement paysager sont en respect avec l'architecture du bâtiment principal et avec les composantes de l'aménagement du voisinage;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

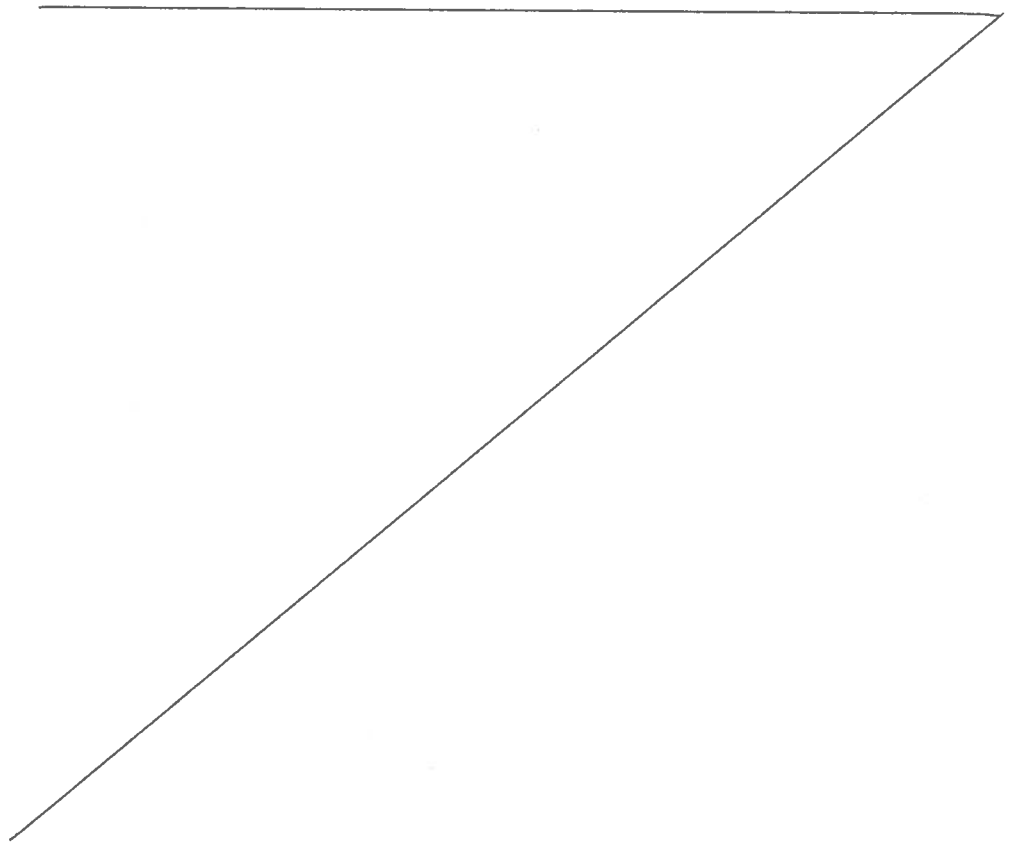
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain et d'enseigne (demande numéro 2016-00050) au 2307-2315, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 juillet 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE





N° de résolution
ou annotation

16-08-316

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.5 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2580, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Xavier Kasim de la Commission scolaire des Laurentides concernant le projet d'aménagement de terrain au 2580, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la nature, la taille et la distribution des diverses composantes de l'aménagement paysager sont en respect avec l'architecture du bâtiment principal et avec les composantes de l'aménagement du voisinage;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

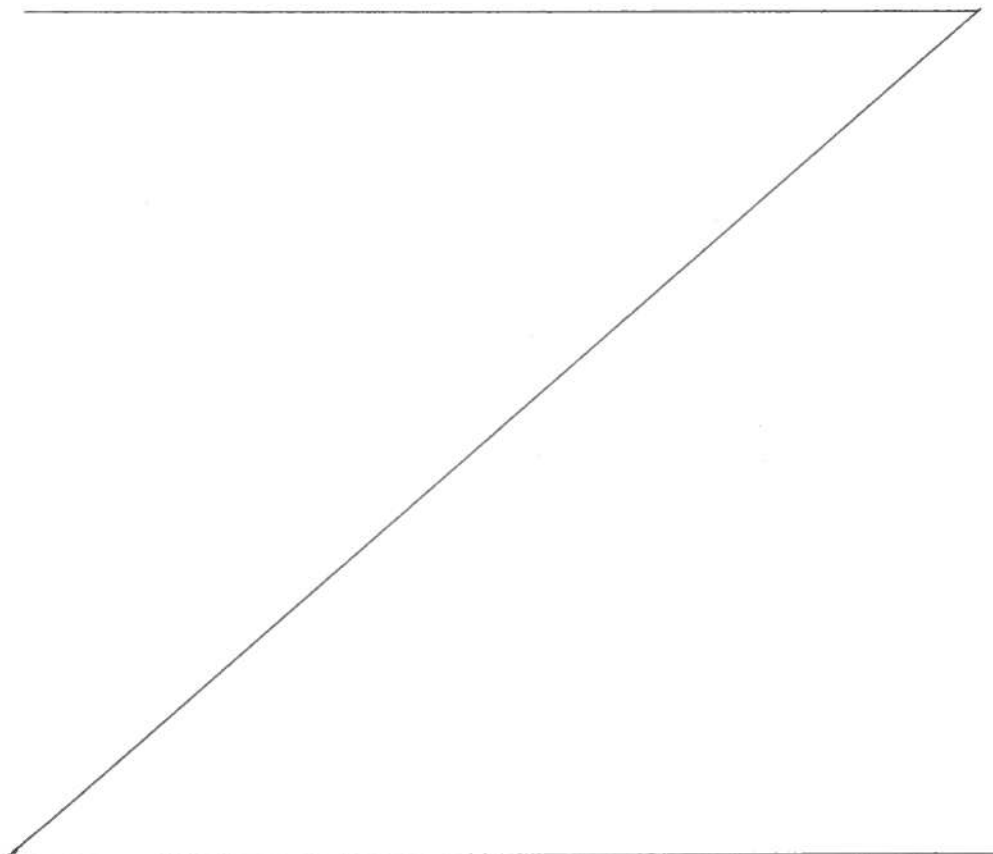
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00039 au 2580, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 13 et 21 juillet 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE





N° de résolution
ou annotation

16-08-317

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.6 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10018 - CESSIION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marie Pires, représentant de Manuto inc., a déposé une demande de permis de lotissement visant la création du lot 5 946 136 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

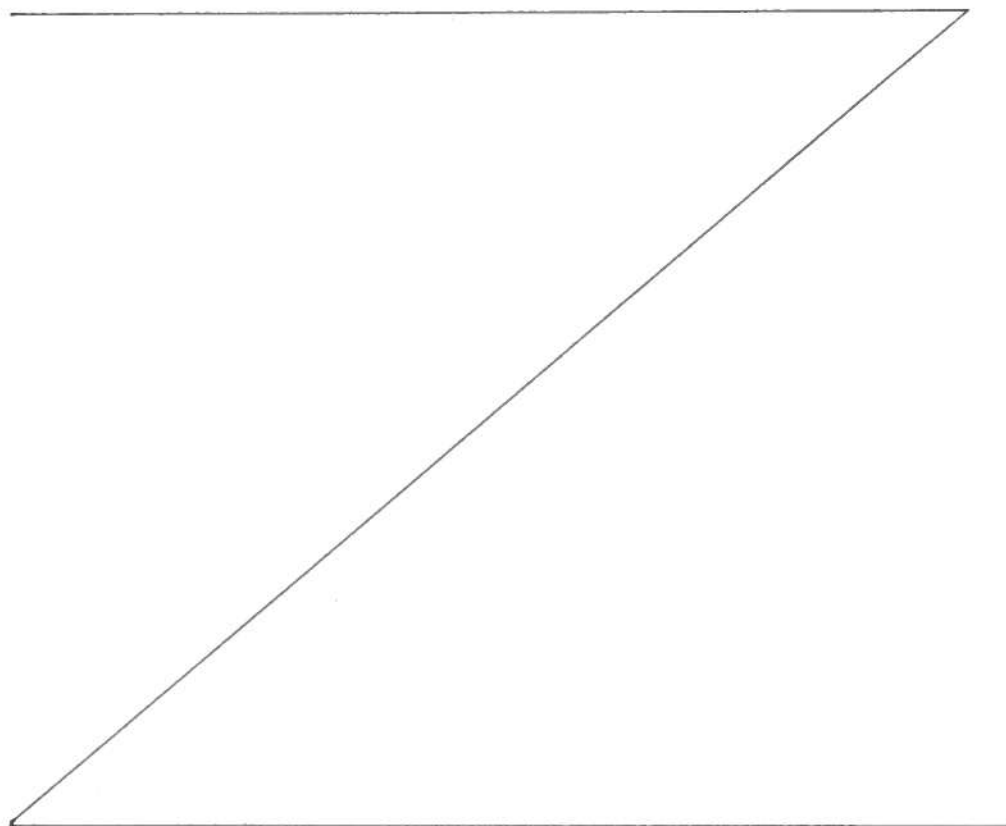
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité reporte sa décision quant à la contribution pour fins de parc applicable en vertu du règlement de lotissement en vigueur.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE





N° de résolution
ou annotation

16-08-318

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6.1 AUTORISATION - COURSES DE GARE EN GARE - 18 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU la demande de l'organisme Sportriple;

ATTENDU l'autorisation de la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Courses de gare en gare, le dimanche 18 septembre 2016, entre 7 h 00 et 11 h 00, au parc Léonidas-Dufresne;

QUE l'organisme fournisse une preuve d'assurance relative à cet événement.

ADOPTÉE

16-08-319

6.2 AUTORISATION - ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE - PARC DU LAC-PAQUIN - 20 AOÛT 2016

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'épluchette de blé d'Inde, le 20 août 2016, dans le parc du Lac-Paquin, de 12 h 00 à 23 h 00;

QUE le conseil municipal indique que la tenue de cet événement doit respecter les dispositions de la réglementation municipale et plus particulièrement, mais non limitativement, en ce qui concerne la tenue de feu de joie et de musique suivant le Règlement numéro 622 sur la qualité de vie, et 622-3 concernant la section "Brûlage et feux extérieurs";

QUE le conseil municipal autorise qu'un soutien technique et matériel soit donné en fonction des ressources disponibles.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-08-320

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6.3 DON POUR LE PARC RÉGIONAL - SCULPTURE "HOMMAGE AUX SECOURISTES EN FORÊT"

ATTENDU l'intention de madame Simone Denis de reconnaître et remercier les secouristes impliqués dans le triste événement du 30 novembre 2015;

ATTENDU QU'elle a fait fabriquer une sculpture par l'artiste Raphael Pache de Matran, assisté de monsieur Gilles Lauzé;

ATTENDU les dons en argent récoltés suite à l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'oeuvre intitulée "Hommage aux secouristes en forêt";

QUE le conseil municipal autorise l'installation de l'oeuvre au parc régional, et ce, selon les règles de l'art en matière d'ouvrages civils;

QUE le conseil municipal autorise que les sommes d'argent récoltées sous forme de dons soient utilisées pour l'installation et l'entretien de l'oeuvre, et ce, à même le Fonds réservé au parc régional.

ADOPTÉE

16-08-321

6.4 AUTORISATION - BARRAGE ROUTIER LE 8 DÉCEMBRE 2016 - LA GRANDE GUIGNOLÉE 2016

ATTENDU la requête formulée le 15 juillet 2016 par mesdames Annie Lajoie, directrice générale de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides, relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de sommes d'argent afin de soutenir les organismes en sécurité alimentaire de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier le 8 décembre 2016, sur la rue de l'Église face au Métro Dufresne et sur la route 117 face au restaurant Au Petit Poucet, dans le cadre de la Grande Guignolée 2016, organisée par Bouffe Laurentienne, Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Moisson Laurentides.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-08-322

6.5 AUTORISATION - ADHÉSION - RÉSEAU VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) pour l'année 2016-2017 et ce, pour un montant total de 200 \$ (taxes non applicables).

ADOPTÉE

16-08-323

6.6 AUTORISATION – TENUE DU MARCHETHON/ROULETHON ANNUEL DE MAISON EMMANUEL, CENTRE ÉDUCATIF

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la 7^e édition du Marchethon/Roulethon qui sera tenue au bénéfice des résidents de Maison Emmanuel, Centre éducatif, dimanche le 16 octobre 2016, selon le parcours soumis par les organisateurs;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

16-08-324

6.7 AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE - LEVÉE DE FONDS - JOURNAL SKI-SE-DIT

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la levée de fonds du Journal Ski-se-dit, sur le parvis de l'église, les samedis et dimanches des mois d'août et septembre de 11 h 00 à 14 h 00, à compter du dimanche 14 août 2016, à l'exception des samedis 13 et 27 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise la vente de billets pour un spectacle dans le cadre de cet événement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-08-325

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6.8 PAIEMENT - ACHAT PANIERS DE BASKETBALL - FONDS DE PARC

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux paniers de basketball pour un montant total de 2 632,93 \$ taxes incluses, et ce, à même le Fonds de parc;

QUE le conseil municipal en autorise l'installation pour un montant ne devant pas dépasser 2 000 \$, et ce, à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

16-08-326

6.9 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JOURNÉE D'ACTION DE L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE L'ÉLAN-CALACS - 16 SEPTEMBRE 2016

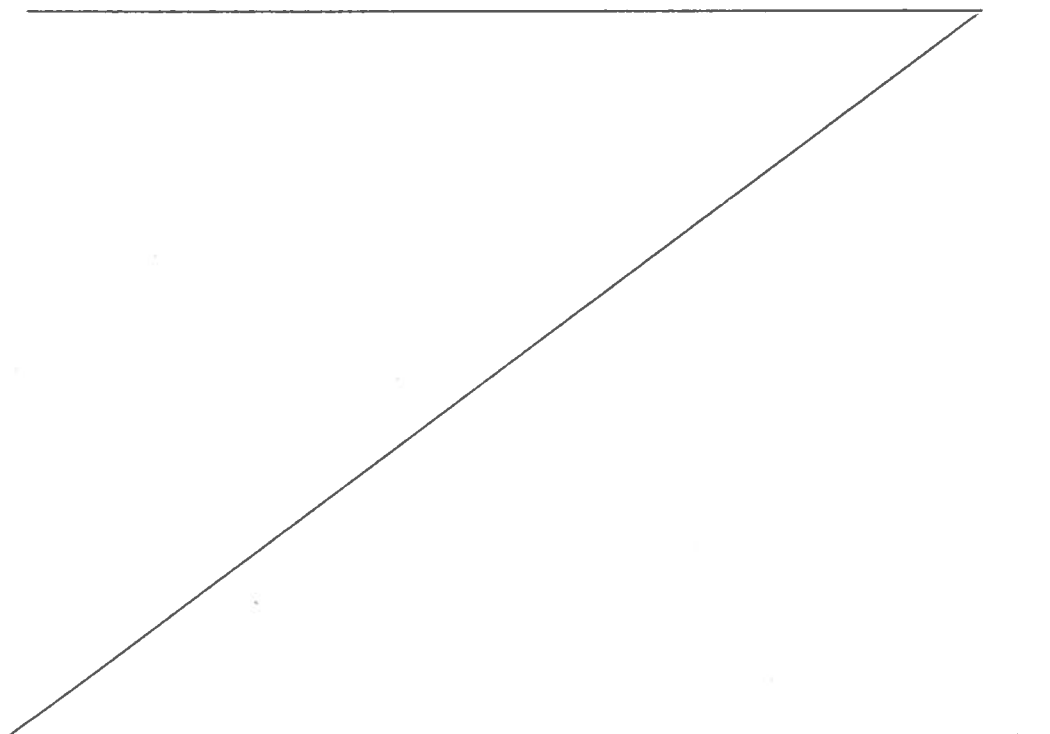
Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'organisme l'Élan-CALACS à occuper le stationnement de l'église, située au 2490, rue de l'Église, le 16 septembre 2016 entre 12 h 00 et 21 h 00, pour la tenue de sa journée d'action;

QUE le conseil municipal autorise que cette journée soit reportée au 25 septembre suivant en cas de pluie.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION





N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-08-327

7.1 ABROGATION - RÉOLUTION NUMÉRO 15-05-190

ATTENDU QU'il s'est écoulé plus d'un an depuis l'avis de motion à l'effet qu'il soit présenté un règlement portant sur la régie interne des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge la résolution 15-05-190 donnant avis de motion à l'effet qu'il soit présenté un règlement portant sur la régie interne des séances du conseil.

ADOPTÉE

16-08-328

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 695 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Je, Manon Paquin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil.

16-08-329

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 708 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation.

16-08-330

7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 709 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

16-08-331

7.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 710 RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration.

16-08-332

7.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 711 concernant le code d'éthique applicable aux élus.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-08-333

7.7 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

16-08-334

7.8 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 713 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX D'UN MONTANT DE 2 400 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ À CES FINS

Je, Daniel Lévesque, conseiller municipal(e), donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 713 pour payer les travaux d'infrastructure d'aqueduc et d'égout et autres travaux connexes dans le secteur Val-David-en-haut ainsi que les frais incidents pour un montant de 2 400 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 2 400 000 \$.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

16-08-335

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'EXCLURE LA CLASSE D'USAGE C502 SOIT: "RÉSIDENCES DE TOURISME" DES ZONES EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 ET REC-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 601-23 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin d'exclure la classe d'usage «*Résidences de tourisme*» des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04, et REC-05;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-07-298.

ADOPTÉE

16-08-336

8.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-08-337

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

8.3 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

16-08-338

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 699-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 699 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016, AFIN D'INCLURE LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 699-1 modifiant le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016, afin d'inclure les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

ADOPTÉE

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 juillet 2016.

10.2

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.



N° de résolution
ou annotation

10.3

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.


16-08-339

13 LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 août 2016 soit levée à 21 h 32.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière